



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**LÊTZ
PREPARE!**
STRATÉGIE NATIONALE DE RÉSILIENCE

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES NATIONAUX

LETZPREPARE.LU

Sommaire

Contexte	3
Les exigences de la méthodologie	4
Identification des risques	5
Définition de l'identification des risques	5
Exigences de l'identification des risques	5
Analyse des risques	6
Définition de l'analyse des risques	6
Exigences de l'analyse des risques	6
Évaluation des risques	7
Définition de l'évaluation des risques	7
Exigences de l'analyse des risques	7
Développement futur	8
Annexe	9
Annexe 1 – Liste des (sous)secteurs et services essentiels déterminés par le Règlement délégué (UE) 2023/2450 de la Commission du 25 juillet 2023	9
Annexe 2 – Interdépendances	12
Annexe 3 – Résultat de l'identification et de l'analyse des risques	14
Annexe 4 – Échelles de vraisemblance et d'impact	19
Annexe 5 – Matrice des Risques	21

Contexte

Le Concept de protection nationale vise à prévenir les crises et à protéger le pays ainsi que sa population contre leurs effets. Selon la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN), une crise est un événement compromettant les intérêts vitaux et les besoins essentiels du pays et nécessitant une coordination nationale. Dans ce cadre, le HCPN est chargé d'assurer une vision d'ensemble des risques susceptibles d'affecter la continuité des services essentiels.

L'analyse nationale des risques constitue l'instrument stratégique central permettant d'identifier les risques d'importance nationale, d'en apprécier la vraisemblance et les impacts, et de fournir une base commune pour la planification de la sécurité, la continuité des services essentiels et la gestion des crises. Elle permet également de recenser les entités et infrastructures dont la perturbation pourrait entraîner des conséquences significatives pour la société et l'économie. Cette analyse est réalisée de manière cyclique tous les quatre ans.

Dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2022/2557 relative à la résilience des entités critiques (directive CER), le HCPN est désigné comme point de contact unique visé à l'article 9 et comme autorité compétente pour l'évaluation des risques au niveau de l'État membre visée à l'article 5.

L'analyse nationale des risques répond simultanément aux exigences de la loi nationale et à celles de l'article 5 de la directive CER. Elle poursuit ainsi une double finalité :

- Fournir une vision d'ensemble des risques susceptibles d'affecter la continuité des services essentiels au Luxembourg ;
- Appuyer le recensement des entités et infrastructures critiques et soutenir les entités critiques dans leurs propres évaluations des risques.

Le présent document expose les éléments méthodologiques, les catégories de menaces prises en considération ainsi que les modalités d'évaluation nécessaires pour assurer une compréhension harmonisée et exhaustive des risques susceptibles d'affecter la continuité des services essentiels.

Les exigences de la méthodologie

Une évaluation des risques est basée sur une méthodologie (une approche structurée pour identifier, analyser et évaluer des risques) afin de rendre les conclusions vérifiables. En utilisant telle approche, il est possible de garantir un processus uniforme et transparent qui permet de comparer des résultats, mettre des priorités, développer des plans de réponse, etc.

Cette méthodologie devrait remplir les exigences suivantes :

1. Permettre une approche « tous risques », i.e. considérer les risques de toute nature, qu'ils soient naturels, connus ou inconnus, accidentels ou volontaires pour mieux se préparer face à une variété des menaces, réduire des vulnérabilités et pour améliorer de la résilience ;
2. Établir une liste des services essentiels en recherchant parmi l'ensemble des activités économiques¹ les services qui soutiennent le maintien des fonctions sociétales vitales (i.e. une approche « tous secteurs »), présenté en annexe 1. Elle comprend les services essentiels déterminés par le Règlement délégué (UE) 2023/2450 de la Commission du 25 juillet 2023, complétant la Directive CER. Soixante-huit services essentiels figurent sur cette liste qui était adoptée le 16 décembre 2025 par le conseil de gouvernement, répartis entre 12 secteurs et 23 sous-secteurs.
3. Aider à mieux comprendre le fonctionnement des services essentiels, compte tenu des dépendances et des interdépendances transfrontières et transsectorielles ;
4. Définir les risques existants et les risques émergents (études prospectives) et ;
5. Être aligné sur le cycle de gestion des risques selon l'ISO 31000.

¹ Voir la nomenclature NACELUX Rév. 2.

Identification des risques

Définition de l'identification des risques

L'identification des risques est une première étape dans le cycle de gestion des risques, qui tient en compte tous les risques naturels et anthropiques pertinents, y compris ceux de nature intersectorielle ou transfrontalière, les accidents, les catastrophes naturelles, les urgences de santé publique et les menaces hybrides ou autres menaces antagonistes. Il est important de disposer d'informations pertinentes, appropriées et actualisées pour l'identification des risques sur les menaces/aléas possibles, les différentes causes et les impacts.

Exigences de l'identification des risques

Dans cette méthodologie, le HCPN utilise les méthodes fondées sur des preuves (données historiques) et les échanges entre experts (comme dans la technique Delphi) selon l'ISO 31010 :

Analyse des preuves

Une démarche scientifique sur base des documents et autres sources pour déterminer la probabilité d'occurrence d'un risque et l'ampleur de ses conséquences potentielles, au lieu de reposer uniquement sur des estimations subjectives ou des intuitions.

Technique Delphi

Moyen permettant de combiner les avis d'un expert susceptibles de soutenir la source et d'avoir un impact sur l'identification, la probabilité et les conséquences et l'évaluation des risques. Il s'agit d'une technique collaborative permettant de prévoir un consensus. La technique demande de plus une implication et des votes indépendants des experts.

Plusieurs éléments sont utilisés pour l'évaluation des risques.

1. L'évaluation des risques générale effectuée en vertu de l'article 6, paragraphe 1, de la décision no 1313/2013/UE, produite par l'autorité sectorielle ayant la sécurité civile dans ces attributions, partagée avec le HCPN ;
2. Les évaluations des risques visées par le point b) du paragraphe 2 de l'article 5 de la Directive CER, produites par les autorités sectorielles concernées et partagées avec le HCPN ;
3. L'analyse des interdépendances entre secteurs et sous-secteurs (basée sur les recensements des entités critiques effectués par le HCPN), destinée à apprécier les effets en cascade susceptibles d'affecter la continuité des services essentiels, produite par le HCPN ;
4. Les évaluations des risques effectuées par les entités critiques dans le cadre de leurs plans de sécurité et de continuité de l'activité (PSCA), transmises au HCPN ;
5. L'évaluation des incidents portant préjudice aux intérêts vitaux et besoins essentiels du pays et de la population, produite par le HCPN et ;
6. Des éléments échangés avec les autorités compétentes d'autres pays.

Après l'identification, ces risques et risques émergents sont inclus dans un catalogue des risques, présenté en annexe 3. Les risques sont répartis en différentes catégories : risques géologiques, risques climatiques, risques météorologiques et hydrologiques, risques techniques, risques sanitaires, risques et menaces « man-made ».

Les résultats de l'analyse des interdépendances ont permis d'établir un coefficient d'interdépendance, variant entre 1,1 et 1,4, pour chaque sous-secteur (présenté en annexe 2). Ce coefficient fait partie intégrante de l'analyse des risques.

Analyse des risques

Définition de l'analyse des risques

Le but de l'analyse des risques est de comprendre la nature des risques et ses caractéristiques, y compris, le cas échéant, le niveau des risques. L'analyse des risques implique un examen détaillé des incertitudes, des sources, des conséquences, de la probabilité, etc.

Exigences de l'analyse des risques

L'analyse des risques doit répondre à plusieurs exigences :

1. L'analyse doit être incluse dans des processus par une approche systématique et documentée ;
2. L'analyse doit prendre en compte les sources, les incertitudes, les contrôles existants et les conséquences des risques ;
3. L'analyse doit contenir des définitions claires sur les critères de l'analyse, ainsi qu'une détermination du niveau du risque (y compris la vraisemblance et l'impact).

Une analyse des risques semi-quantitative avec une approche « stratégique/prospective » est choisie par le HCPN. Le risque est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Risque} = (\text{Impact}^2 \times \text{Coefficient d'interdépendance}) \times \text{Vraisemblance}$$

$$R = (I^2 \times c) \times V$$

Les catégories d'impact utilisées sont identiques aux critères d'appréciation de l'effet perturbateur important considérés dans le contexte du recensement des entités critiques (article 7, paragraphe 1, points a) à f) de la Directive CER). L'impact pondéré est calculé en multipliant l'impact au carré (plus d'importance aux événements rares avec un impact important) avec le coefficient d'interdépendance.

La vraisemblance est une mesure du degré de correspondance entre un modèle ou une hypothèse particulière et les données observées. La vraisemblance est utilisée pour définir la plausibilité d'un événement par estimation (termes descriptifs ou une échelle à laquelle les chiffres représentent des catégories au lieu des fréquences absolues).

Les échelles de vraisemblance et d'impact sont présentées en annexe 4.

Évaluation des risques

Définition de l'évaluation des risques

L'objectif de l'évaluation des risques est d'étayer les décisions. L'évaluation des risques consiste à comparer et analyser les résultats de l'analyse des risques avec les critères de risque établis afin de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires avant que le risque ne soit plus un risque « non acceptable » (c'est-à-dire le niveau de risque « inhérent » avant traitement et le risque « résiduel » après application des contrôles mis en place).

Exigences de l'analyse des risques

L'étape de l'évaluation des risques est caractérisée par la mise en place des critères, limites, seuils ou standards qui définissent l'acceptabilité d'un risque. Ces éléments doivent être clairement définis, être alignés sur des obligations légales et réglementaires et ils doivent être appliqués de façon cohérente.

L'évaluation des risques est présentée sous la forme d'une matrice, permettant de visualiser la criticité relative de chaque risque. La matrice se trouve en annexe 5.

Les niveaux des risques ont été définis comme suit :

1. Le vert représente les **risques faibles**, qui ont été identifiés, mais dont les contrôles sont suffisants ou qui ne constituent pas une menace immédiate. Néanmoins, ils doivent être pris en compte et faire l'objet de mécanismes de surveillance.
2. Le jaune est utilisé pour les **risques moyens**, ce qui signifie qu'ils nécessitent davantage de contrôles et d'autres mécanismes pour éviter une aggravation de la situation.
3. L'orange se situe un niveau au-dessus du jaune, indiquant un besoin plus pressant de contrôler et/ou de réduire les **risques élevés** (nécessitent une certaine urgence). S'ils ne sont pas traités, les risques peuvent conduire à une escalade de la situation.
4. Le rouge montre les **risques sévères**, qui nécessitent une action immédiate et des ressources supplémentaires pour prévenir d'éventuelles conséquences négatives importantes.

Ces 4 niveaux des risques aident à reconsidérer la priorisation des infrastructures critiques pour les besoins du recensement des infrastructures et entités critiques ainsi que dans le contexte de la planification de crise.

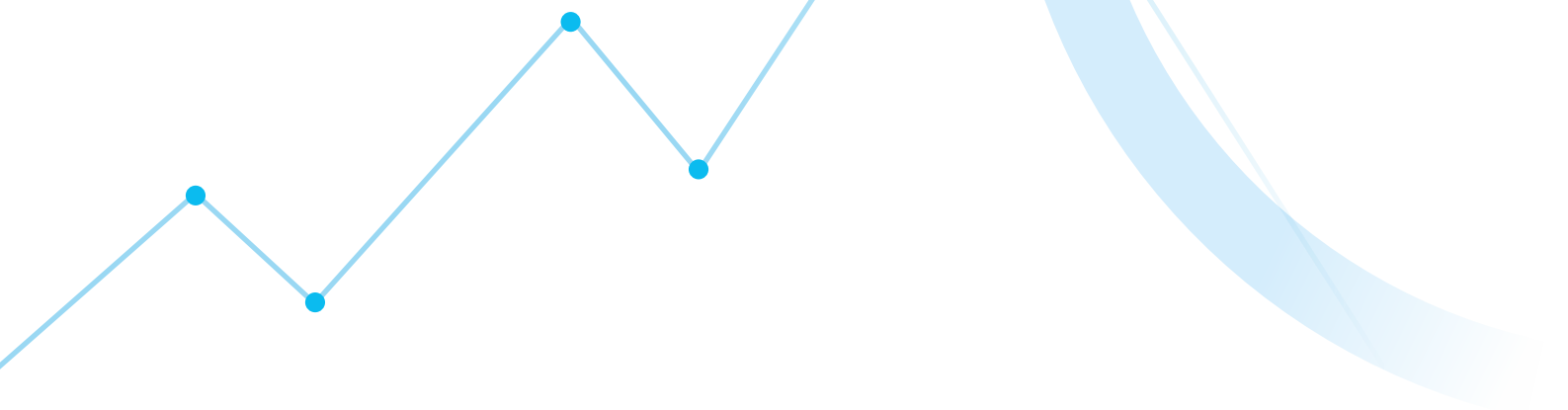
Développement futur

La Stratégie nationale pour renforcer la résilience des entités critiques comprend parmi les mesures l'optimisation de l'évaluation des risques d'état membre : « Les référentiels d'évaluation de l'évaluation des risques CER et de l'évaluation des risques nationale seront harmonisés. Les flux d'informations qui alimentent l'évaluation des risques CER seront synchronisés dans le cycle stratégique de résilience des entités critiques.² »

Dans le contexte de la première mise sur pieds de l'évaluation des risques, plusieurs axes de développement ont été identifiés :

- Optimiser le cadre méthodologique applicable à l'analyse des risques.
- Systématiser les contributions des autorités sectorielles et fonctionnelles à l'évaluation des risques d'état membre.
- Développer l'analyse des incidents notifiés par les entités critiques aux autorités compétentes.
- Approfondir l'analyse des interdépendances au niveau des services essentiels (i.e. 68 services essentiels au lieu de 23 sous-secteurs), afin d'améliorer la compréhension des effets en cascade.

Ces développements futurs permettront de consolider progressivement la maturité du dispositif national et d'assurer une cohérence renforcée entre les différentes composantes du cadre de résilience.



² Stratégie nationale pour renforcer la résilience des entités critiques

Annexe

Annexe 1 – Liste des (sous)secteurs et services essentiels, compte tenu du Règlement délégué (UE) 2023/2450 de la Commission du 25 juillet 2023

Liste des services essentiels

Secteur	Sous-secteur	Service essentiel
Énergie	Électricité	• Fourniture d'électricité • Exploitation, maintenance et développement d'un réseau de distribution d'électricité • Exploitation, maintenance et développement d'un réseau de transport d'électricité • Production d'électricité • Service d'opérateur désigné du marché de l'électricité • Participation active de la demande • Agrégation d'électricité • Stockage d'énergie
	Réseaux de chaleur et de froid	• Fourniture de réseaux de chaleur ou de réseaux de froid
	Pétrole	• Transport de pétrole • Production de pétrole • Raffinage et traitement de pétrole • Stockage de pétrole • Gestion de stocks de pétrole, notamment de stocks de sécurité et de stocks spécifiques de pétrole
	Gaz	• Fourniture de gaz • Distribution de gaz • Transport de gaz • Stockage de gaz • Exploitation d'une installation de gaz naturel liquéfié (GNL) • Production de gaz naturel • Achat de gaz naturel • Raffinage et traitement de gaz naturel
	Hydrogène	• Production d'hydrogène • Stockage d'hydrogène • Transport d'hydrogène

Secteur	Sous-secteur	Service essentiel
Transports	Transports aériens	• Services de transport aérien utilisés à des fins commerciales (passagers et fret) • Exploitation, gestion et entretien des aéroports et des infrastructures du réseau aéroportuaire • Services du contrôle de la circulation aérienne
	Transports ferroviaires	• Services de transport ferroviaire (voyageurs et fret) • Exploitation, gestion et entretien de l'infrastructure ferroviaire, y compris les gares de voyageurs, les terminaux de marchandises, les gares de triage et les centres de contrôle du trafic • Exploitation, gestion et entretien d'installations de service ferroviaire • Exploitation, gestion et entretien de systèmes pour la gestion du trafic ferroviaire, le contrôle-commande et la signalisation, ainsi que d'installations et de systèmes de télécommunications utilisés pour le contrôle-commande et la signalisation
	Transports par eau	• Services de transport par voie d'eau intérieure, maritime et côtier (passagers et fret) • Exploitation, gestion et entretien des ports et installations portuaires, et exploitation d'ateliers et d'équipements à l'intérieur des ports, y compris le soutage, la manutention des cargaisons, l'amarrage, les services aux passagers, la collecte des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison, le pilotage et le remorquage
	Transports routiers	• Contrôle de la gestion de la circulation, y compris les aspects liés aux services de planification, de contrôle et de gestion du réseau routier, à l'exclusion de la gestion de la circulation ou de l'exploitation de systèmes de transport intelligents lorsqu'elles ne constituent pas une partie essentielle de l'activité générale des entités publiques
Bancaire		• Réception de dépôts • Prêt
Infrastructures des marchés financiers		• Exploitation d'une plate-forme de négociation • Exploitation de systèmes de compensation
Santé		• Fourniture de services de soins de santé • Analyse effectuée par un laboratoire de référence de l'Union européenne • Recherche et développement de médicaments • Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques de base • Fabrication de dispositifs médicaux considérés comme critiques en cas d'urgence de santé publique • Distribution de médicaments
Eau potable		• Approvisionnement en eau potable et distribution d'eau potable, à l'exclusion de la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine lorsque ce service constitue une partie non essentielle de l'activité générale de distributeurs distribuant d'autres produits et biens

Secteur	Sous-secteur	Service essentiel
Eaux résiduaires		Collecte, traitement et évacuation des eaux usées, à l'exclusion de la collecte, de l'évacuation ou du traitement des eaux urbaines résiduaires, des eaux ménagères usées ou des eaux industrielles usées lorsqu'ils ne constituent pas une partie essentielle de l'activité générale des entreprises
Infrastructures numériques		- Fourniture et exploitation de services de points d'échange internet - Fourniture de services de système de noms de domaine (DNS), à l'exclusion des services liés aux serveurs racines de noms de domaine - Exploitation et administration de registres de noms de domaines de premier niveau - Fourniture de services d'informatique en nuage - Fourniture de services de centre de données - Fourniture de réseaux de diffusion de contenu - Fourniture de services de confiance - Fourniture de services de communications électroniques accessibles au public - Fourniture de réseaux de communications électroniques publics
Administration publique	Sécurité nationale	L'administration et la supervision des activités de sécurité nationale au sens de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État
	Défense	L'administration et la supervision des activités de défense nationale et des forces armées terrestres, navales, aériennes et spatiales
	Justice	L'administration des établissements pénitentiaires, y compris les services d'assistance aux détenus en vue de faciliter leur réinsertion, que cette gestion et exploitation soient assurées par des organismes publics ou par des organisations privées pour le compte de cette dernière
	Sécurité intérieure	L'administration et la supervision des activités de sécurité intérieure au sens de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, notamment les missions de police administrative et les missions de police judiciaire
	Sécurité civile	L'administration et la supervision des activités de sécurité civile au sens de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile
Espace		Exploitation d'infrastructures au sol, détenues, gérées et exploitées par des États membres ou par des parties privées, qui soutiennent la fourniture de services spatiaux, à l'exclusion des fournisseurs de réseaux de communications électroniques publics
Denrées alimentaires		Production et transformation industrielles à grande échelle de denrées alimentaires
		Services de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris l'entreposage et la logistique
		Distribution en gros de denrées alimentaires
Déchets		Gestion des déchets au sens de l'article 4, point 22, de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets

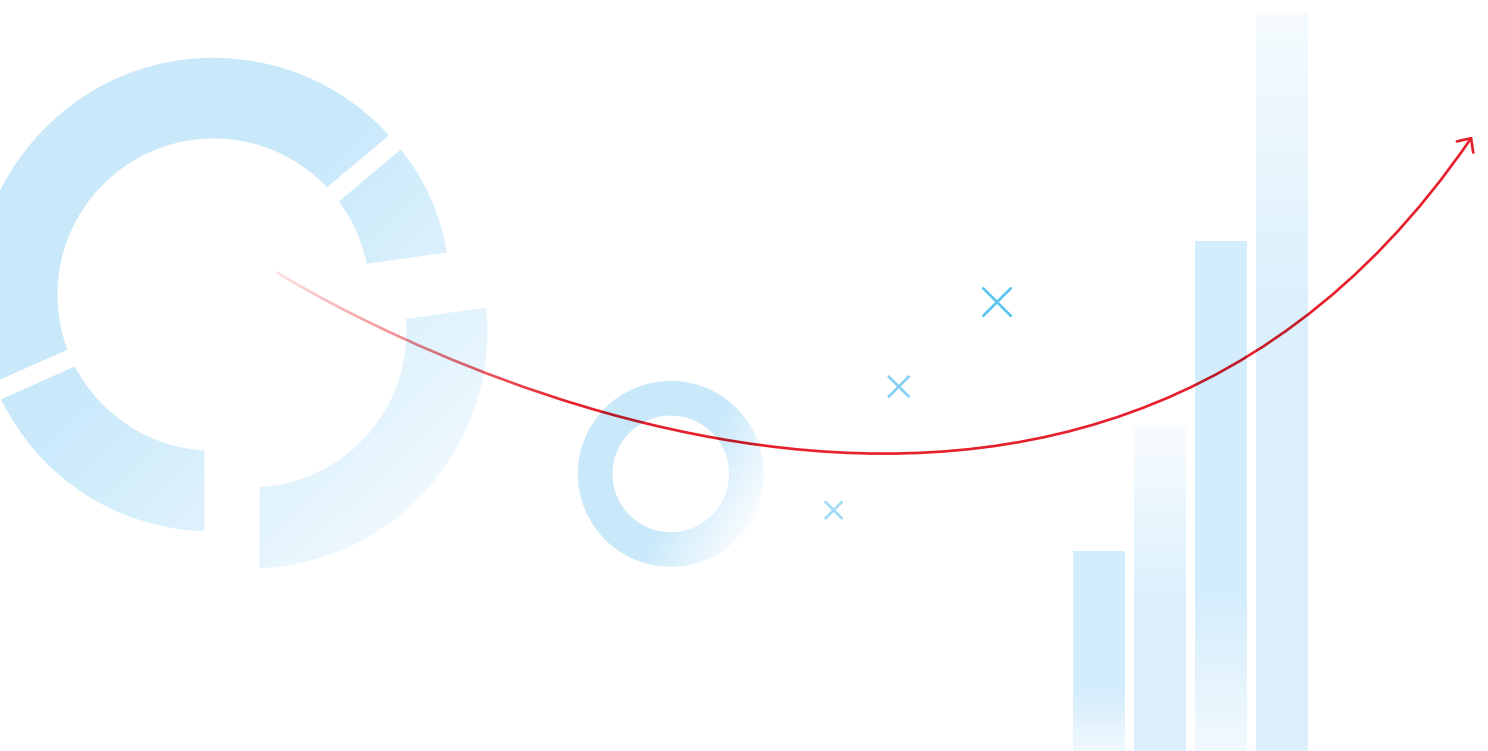
Remarques :

Les transports intelligents et les transports publics sont à considérer dans les sous-secteurs respectifs (transport aérien, transport ferroviaire, transport par eau, transport routier). Pour le secteur de l'administration publique seuls les services dont la fourniture requiert une infrastructure indispensable à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels du pays ou de la population ont été retenus.

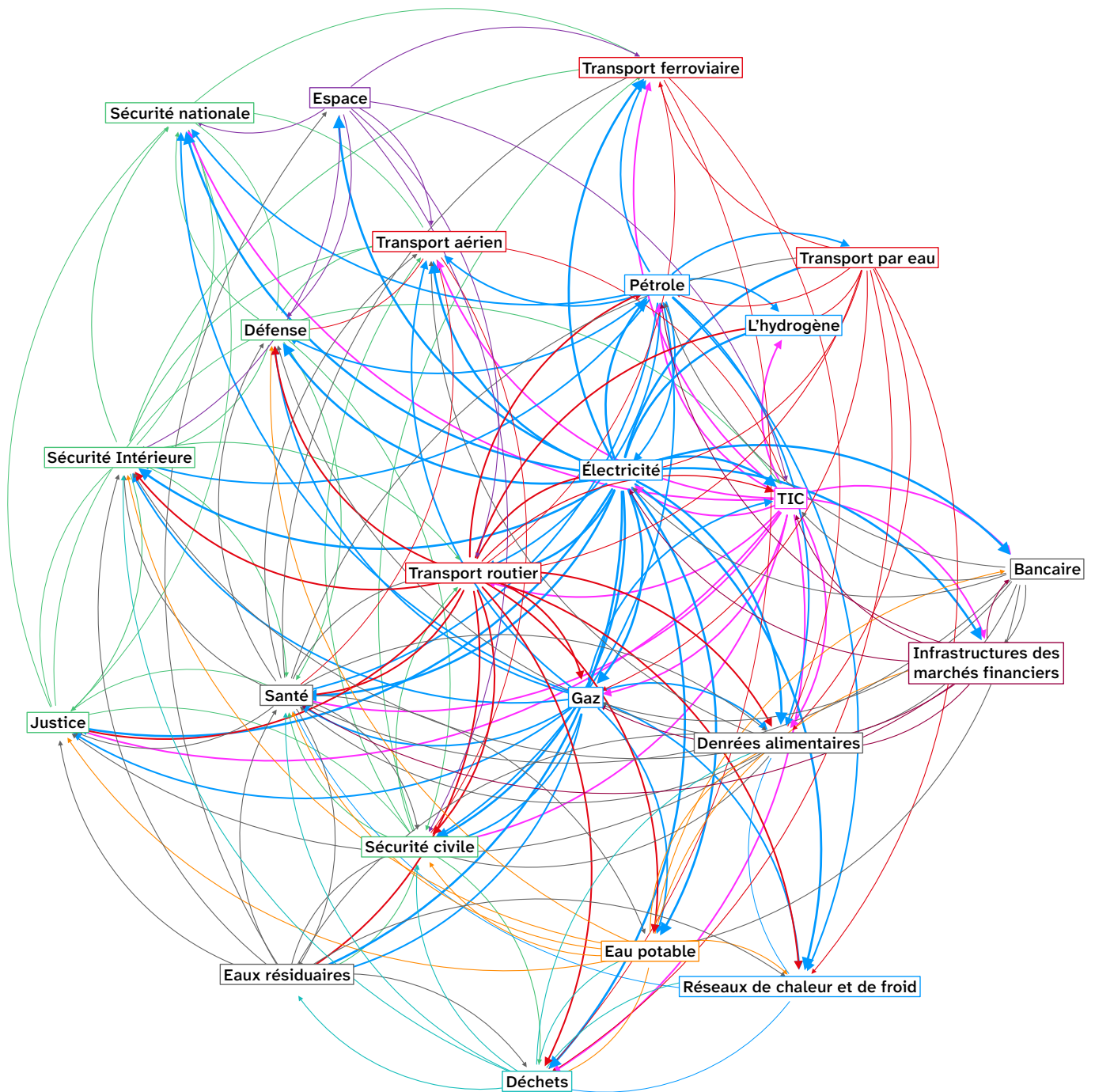
Annexe 2 – Interdépendances

Liste des services essentiels

Secteur	Sous-secteur	Coefficient (1.1 - 1.4)
Énergie	Électricité	1.4
	Réseaux de chaleur et de froid	1.2
	Pétrole	1.2
	Gaz	1.3
	Hydrogène	1.1
Transports	Transports aériens	1.2
	Transports ferroviaires	1.2
	Transports par eau	1.2
	Transports routiers	1.3
Bancaire		1.2
Infrastructures des marchés financiers		1.2
Santé		1.4
Eau potable		1.3
Eaux résiduaires		1.2
Infrastructures numériques (TIC)		1.3
Administration publique	Sécurité nationale	1.2
	Défense	1.3
	Justice	1.2
	Sécurité intérieure	1.3
	Sécurité civile	1.3
Espace		1.1
Denrées alimentaires		1.3
Déchets		1.2



Les interdépendances transsectorielles par rapport au recensement (Fig. 1)



Annexe 3 – Résultat de l'identification et de l'analyse des risques

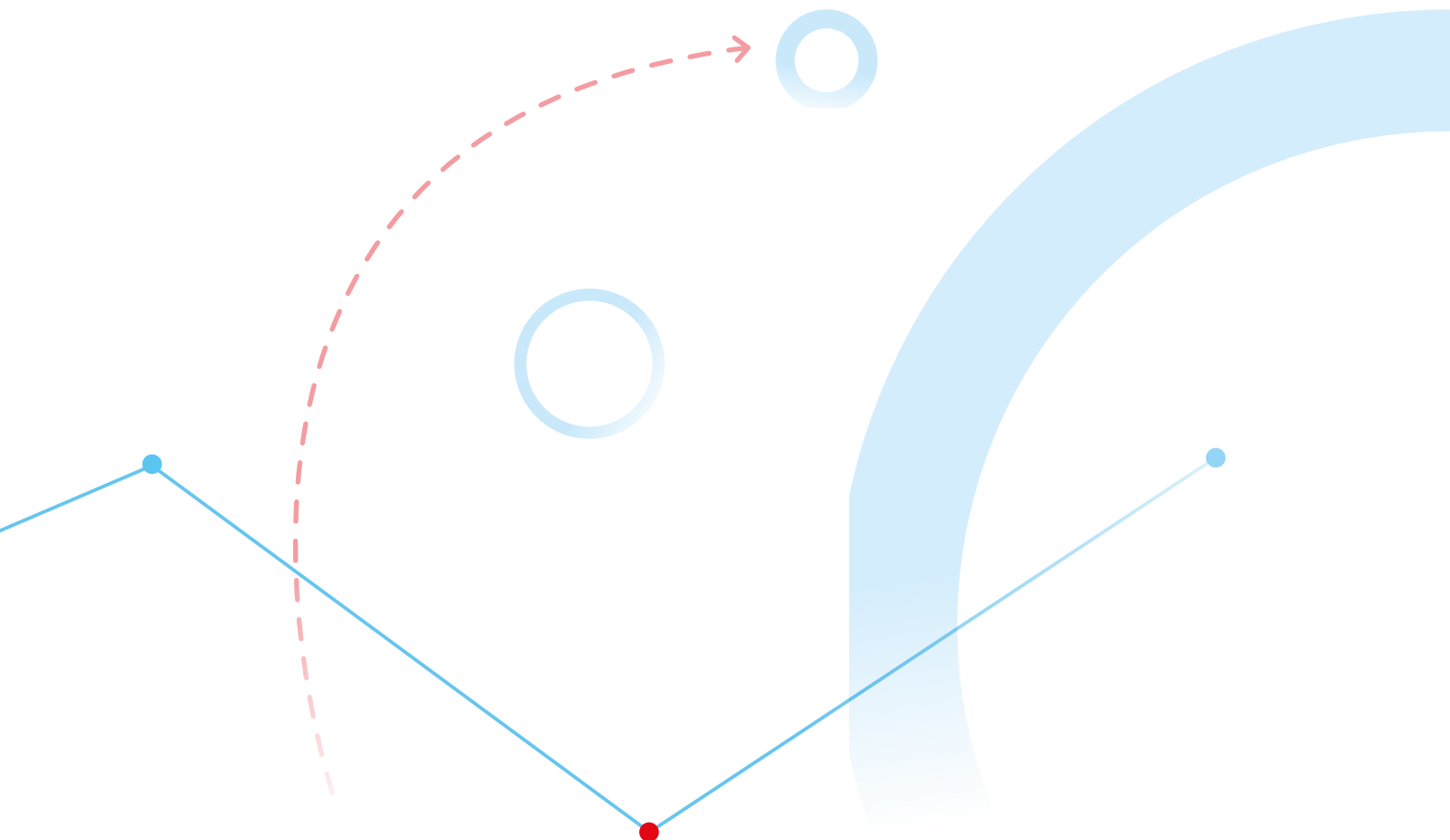
N°	Risque	Vraisemblance	Impact			Transfrontalier (F) et/ou transsectoriel (S)
Risques géologiques						
1	Glissement de terrain	Peu probable (2)	Plutôt probable (2)	Personnes 1 Environnement 2 Économique 2	Géographique 1 Durée 2 Continuité 2	S
2	Tremblements de terre	Improbable (1)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 3 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F
Risques climatiques						
3	Températures extrêmes	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 2	Géographique 3 Durée 3 Continuité 2	S
4	Sécheresse	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 1 Environnement 3 Économique 2	Géographique 3 Durée 3 Continuité 2	S
5	Incendie de forêts	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 1 Environnement 3 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
Risques météorologiques et hydroliques						
6	Rafales de vent	Probable (3)	Notable (2)	Personnes 1 Environnement 2 Économique 1	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
7	Tempêtes	Probable (3)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
8	Tornades	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 3	S
9	Neige ou précipitations verglaçantes	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 1 Environnement 1 Économique 2	Géographique 3 Durée 2 Continuité 2	S
10	Orages	Probable (3)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
11	Pluies extrêmes	Probable (3)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S

N°	Risque	Vraisemblance	Impact			Transfrontalier (F) et/ou transsectoriel (S)
12	Inondation	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 3 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F
Risques technologiques						
13	Accident avec substances dangereuses	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 3 Économique 3	Géographique 2 Durée 3 Continuité 3	S
14	Accident nucléaire transfrontalier	Improbable (1)	Très sérieux (4)	Personnes 4 Environnement 4 Économique 4	Géographique 3 Durée 4 Continuité 4	S/F
15	Perturbation du transport ferroviaire	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 2 Continuité 3	S/F
16	Perturbation du transport aérien	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 2 Continuité 3	-
17	Perturbation du transport routier	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 2 Continuité 3	S/F
18	Perturbation de l'approvisionnement en électricité	Peu probable (2)	Très sérieux (4)	Personnes 3 Environnement 2 Économique 4	Géographique 3 Durée 3 Continuité 4	S/F
19	Perturbation de l'approvisionnement en pétrole	Improbable (1)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 3	Géographique 3 Durée 2 Continuité 3	S/F
20	Perturbation de l'approvisionnement en gaz naturel	Improbable (1)	Très sérieux (4)	Personnes 3 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 4	S/F
21	Panne informatique généralisée	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S
22	Perturbation de l'approvisionnement en eau potable	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 2 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S
23	Destruction d'un barrage	Improbable (1)	Très sérieux (4)	Personnes 4 Environnement 4 Économique 4	Géographique 3 Durée 4 Continuité 4	S

N°	Risque	Vraisemblance	Impact			Transfrontalier (F) et/ou transsectoriel (S)
24	Perturbation de l'approvisionnement en denrées alimentaires	Peu probable (2)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	F
25	Perturbation de la gestion des déchets	Peu probable (2)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S/F
26	Perturbation de la gestion des eaux résiduaires	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 3 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
27	Perturbation des activités de sécurité civile	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 3 Économique 3	Géographique 3 Durée 2 Continuité 3	S
28	Perturbation des services spatiaux	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F
29	Perturbation de la fourniture de réseaux de chaleur et de froid	Peu probable (2)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S
Risques sanitaires						
30	Pandémie	Probable (3)	Très sérieux (4)	Personnes 4 Environnement 1 Économique 4	Géographique 4 Durée 4 Continuité 4	S/F
31	Perturbation des services de santé	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F
32	Epizootie ; maladies animales	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 2 Économique 3	Géographique 2 Durée 3 Continuité 2	S/F
33	Importation de maladies exotiques	Probable (3)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S/F
34	Zoonose	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 2 Économique 3	Géographique 2 Durée 2 Continuité 2	S

N°	Risque	Vraisemblance	Impact				Transfrontalier (F) et/ou transsectoriel (S)
Risques et menaces « man-made »							
35	Perturbation de l'administration des établissements pénitentiaires	Peu probable (2)	Notable (2)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 1 Durée 2 Continuité 2	S/F	
36	Perturbation des activités de sécurité intérieure	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	
37	Terrorisme et extrémisme	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 3 Environnement 1 Économique 3	Géographique 2 Durée 3 Continuité 3	S/F	
38	Crime organisé	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	
39	Flux migratoires instrumentalisés	Peu probable (2)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 2	Géographique 2 Durée 2 Continuité 3	S/F	
40	Perturbation de l'administration des établissements de crédit	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	
41	Menace cyber	Très probable (4)	Sérieux (3)	Personnes 1 Environnement 1 Économique 2	Géographique 3 Durée 2 Continuité -	S/F	
42	Perturbation des marchés financiers	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	
43	Conflit armé	Improbable (1)	Très sérieux (4)	Personnes 3 Environnement 2 Économique 4	Géographique 4 Durée 4 Continuité 4	S/F	
44	Menace hybride	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	
45	Espionnage	Probable (3)	Sérieux (3)	Personnes 2 Environnement 1 Économique 3	Géographique 3 Durée 3 Continuité 3	S/F	

N°	Risque	Vraisemblance	Impact	Transfrontalier (F) et/ou transsectoriel (S)
Risques climatiques				
	Changement climatique		Risque émergent	
Risques technologiques				
	Risques liés à des nouvelles technologies		Risque émergent	
	Intelligence artificielle		Risque émergent	
Risques sanitaires				
	Résistance antimicrobienne		Risque émergent	
	Perte de biodiversité		Risque émergent	
Risques et menaces « man-made »				
	Polarisation sociale		Risque émergent	
	Erosion de la vie privée		Risque émergent	
	Instabilité politique		Risque émergent	



Annexe 4 – Échelles de vraisemblance et d'impact

Échelles de vraisemblance				
Niveau	Improbable (1)	Peu probable (2)	Probable (3)	Très probable (4)
Description	- Événement dont l'occurrence est très faible, - ou $\leq 1x/100$ ans ; 0,1-1%/an	- Occurrence plausible, ou $1x/100$ ans - $1x/10$ ans ; 1-10%/an	- Occurrence probable ou événements récurrents dans des cas / infrastructures similaires, ou $1x/10$ ans - $1x/an$; 10-100%/an	- Les événements se produisent avec la plus grande certitude ou se sont produits plusieurs fois dans la même infrastructure, ou $\geq 1x/1$ an ; $\geq 100\%/an$

Échelles d'impact				
Niveau	Faible (1)	Peu probable (2)	Probable (3)	Très probable (4)
Description	Personnes			
	- Atteinte minimale ou nulle aux personnes (< 10 personnes), ou - Impact sociétal marginal	- Quelques personnes souffrant de blessures et/ou décès (10-100 personnes), ou - Tensions sociales localisées	- Possibilité de décès et personnes souffrant de blessure (100 à 1 000 personnes), ou - Tensions sociétales significatives	- Possibilité de décès et de nombreuses personnes souffrant de blessures graves (>1 000 personnes), ou - Rupture de cohésion sociale / impact national majeur
	Environnement (surface impacté/durée)			
	- Dégagement mineur, aucun dommage détectable, ou - Altération environnementale ponctuelle sans effet durable	- Faible libération, dommages détectables avec un effort de réparation de < 1 an sur la surface de $\leq 10km^2$, ou - Pression environnementale localisée nécessitant une intervention limitée	- Libération importante, effort de réparation de 1 à 3 ans sur la surface de $10-100km^2$, ou - Perturbation environnementale régionale avec effets persistants	- Rejet important, impact local avec un effort de réparation de plusieurs années sur la surface de $>100km^2$, ou - Transformation environnementale structurelle

Échelles d'impact

Économique				
- Pertes financières inférieures à 35 000 000 € (<0,05% du PIB), ou - Perturbation macroéconomique marginale	- Pertes financières comprises entre 35 000 000 € et 350 000 000 € (0,05-0,5% du PIB), ou - Perturbation sectorielle notable	- Pertes financières comprises entre 350 000 000 € et 3 500 000 000 € (0,5-5% du PIB), ou - Perturbation économique nationale	- Pertes financières supérieures à 3 500 000 000 € (>5% du PIB), ou - Choc systémique / crise macroéconomique	
Géographique				
Impact local (Niveau communal)	Impact régional (Niveau des circonscriptions)	Impact national (Niveau du pays entier)	Impact international	
Durée				
- Effet à court terme sur plusieurs heures, ou - Perturbation très brève sans effet durable	- Effet à moyenne durée sur plusieurs jours à une semaine, ou - Perturbation temporaire nécessitant une gestion prolongée	- Effet à long terme sur plusieurs semaines à 3 mois, ou - Perturbation durable affectant la continuité des fonctions	- Effet à plus long terme sur un ou plusieurs années, ou - Effet structurel à long terme	
Continuité				
- Remplacement disponible, garanti dans les 24 heures, ou - Dépendance faible	- Remplacement sur demande, possible en plusieurs jours, ou - Dépendance modérée	- Remplacement demandera un processus d'acquisition plus compliqué, faisable en plusieurs semaines, ou - Dépendance élevée	Pas de remplacement possible (besoin d'un alternatif), pas de solution possible	

Annexe 5 – Matrice des Risques

Très sérieux (16.8-22.4)	14, 20, 23, 43	18	30	
Sérieux (11.2-16.8)	2, 19	3, 8, 13, 21, 22, 26, 27, 28, 36, 37, 39	4, 5, 9, 12, 15, 16, 17, 31, 32, 34, 40, 42, 44, 45	41
Notable (5.6-11.2)		25, 29, 35	6, 7, 10, 11, 33, 38	
Faible (1-5.6)		1, 24		
Impact pondéré/ Vraisemblance	Improbable (1)	Peu probable (2)	Probable (3)	Très probable (4)

